

UBP Asset Management (Europe) S.A.

287-289, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg

R.C.S. Luxembourg N° B 177 585

INFORMATION ET AVIS AUX ACTIONNAIRES DE UBAM

Luxembourg, le 11 août 2022

Chers Actionnaires,

UBP Asset Management (Europe) S.A. (ci-après la « Société de gestion »), avec l'approbation du Conseil d'administration d'UBAM, une Société d'investissement à capital variable (SICAV) constituée en vertu de la loi luxembourgeoise et soumise à la Partie 1 de la loi du 17 décembre 2010 relative aux organismes de placement collectif en tant qu'OPCVM (ci-après la « Société »), vous informe des décisions suivantes concernant plusieurs Compartiments d'UBAM :

I) CHANGEMENTS AU NIVEAU DE LA SOCIÉTÉ

Changement de Dépositaire :

Nous vous informons par la présente de la fusion envisagée entre BNP Paribas Securities Services S.C.A. (« **BP2S** ») et BNP Paribas S.A. (« **BNPP** ») (la « **Fusion** »). À la suite de la Fusion, l'ensemble des actifs, passifs et activités de BP2S seront transférés à BNPP par succession de titres universelle, et BNPP assumera toutes les fonctions et tous les services confiés à BP2S et à ses succursales. Au Grand-Duché de Luxembourg, la Fusion sera matérialisée par l'absorption de BP2S – Succursale de Luxembourg par BNPP – Succursale de Luxembourg.

Concrètement, cette Fusion n'aura aucune incidence sur les flux opérationnels, organisationnels et commerciaux actuellement en place, n'entraînera aucun coût supplémentaire pour vous, et est sans incidence sur les engagements entre BP2S et ses clients, puisqu'ils sont entièrement pris en charge par BNPP. Cependant, nous souhaitons porter à votre connaissance que cette Fusion aura pour conséquence pratique, qu'à compter du 1^{er} octobre 2022, BNPP - Succursale de Luxembourg prendra le rôle de BP2S - Succursale de Luxembourg en tant que dépositaire des fonds dans lesquels vous investissez ;

Précisions concernant la détention d'actifs détenus à titre accessoire par des OPCVM :

Concernant la ou les détention(s) d'actifs à titre accessoire par des fonds OPCVM, les informations actuellement publiées concernant les liquidités :

« La SICAV peut détenir, à titre accessoire, des liquidités, à moins qu'il n'en soit précisé autrement dans la politique d'investissement du Compartiment. »

sont remplacées par :

« Chaque Compartiment peut détenir, à titre accessoire, des actifs liquides tels que des dépôts bancaires à vue à hauteur de 20 % de ses actifs nets. La limite de 20 % mentionnée ci-dessus ne pourra être dépassée de façon provisoire que pendant une période de temps strictement nécessaire lorsque, en raison de conditions de marché exceptionnellement défavorables, les circonstances l'exigent et lorsque ce dépassement est justifié eu égard aux intérêts des investisseurs du Compartiment en question.

Chaque Compartiment peut investir dans des dépôts bancaires (autres que des dépôts bancaires à vue) comme, entre autres, des dépôts à terme. »

II) CHANGEMENTS AU NIVEAU DES COMPARTIMENTS

1. UBAM - EM SUSTAINABLE LOCAL BOND ET UBAM - EM SUSTAINABLE SOVEREIGN BOND

La phrase ci-dessous (**en gras**) concernant l'investissement dans des émetteurs souverains est supprimée :

« *Émetteurs souverains :*

- *Les pays affichant un score ESG dans les 66 % les plus élevés de l'univers d'investissement des Compartiments sont considérés comme des pays dans lesquels il est bon d'investir, notamment dans des obligations souveraines, des obligations supranationales ou des obligations d'entreprises libellées dans la devise locale du pays.*
- *Les pays dont le score ESG se situe dans les 33 % les plus bas de l'univers d'investissement du Compartiment sont considérés comme des pays dans lesquels il n'est pas bon d'investir, sauf par le biais d'instruments centrés sur le développement durable (p. ex. des instruments écologiques, sociaux, durables) ou d'obligations supranationales / d'agences de développement libellés dans la devise de ces pays.*

En outre, les émetteurs souverains sont exclus si :

- *Ils sont identifiés comme des régimes oppressifs, tels que définis par un score de liberté mondial égal ou inférieur à 7 par Freedom House.*
- ***Ils figurent sur la liste noire des paradis fiscaux de l'UE ou dans le GAFI à haut risque et dans d'autres juridictions surveillées.***
- *Ils figurent sur des listes de sanctions internationales (telles que, notamment, celles de l'UE, de l'ONU, de l'OFAC, etc.).*
- *Leur notation MSCI ESG est CCC. »*

2. UBAM - EMERGING MARKET CORPORATE BOND SHORT DURATION

La partie ci-dessous de la Politique d'investissement :

« Un minimum de 70 % de l'allocation du Compartiment à des obligations sera investi dans des émetteurs réputés maintenir des caractéristiques durables telles que mesurées par MSCI ESG Research. Les caractéristiques durables sont définies comme une notation ESG supérieure ou égale à BBB pour les émetteurs des marchés développés et égale ou supérieure à BB pour les émetteurs des marchés émergents. En l'absence de notation MSCI, une notation interne peut être attribuée par le Gestionnaire d'investissement. »

est retirée et remplacée par les éléments suivants :

« L'analyse ESG repose sur des recherches externes et internes. En l'absence de notation ESG MSCI, une notation interne peut être attribuée par le Gestionnaire d'investissement. En outre, un maximum de 30 % des actifs nets du Compartiment peut être investi dans des émetteurs dont la notation ESG MSCI est inférieure à BB ».

3. UBAM - EMERGING MARKET DEBT OPPORTUNITIES

La possibilité d'investir jusqu'à 20 % des actifs nets du Compartiment dans des actions, y compris des dérivés adossés à des actions, est supprimée.

4. UBAM - CORPORATE EURO BOND ET UBAM - MEDIUM TERM US CORPORATE BOND

La possibilité d'investir dans des produits de crédit structurés tels que des ABS, CMO, CLO, CDO et des Credit Linked Notes avec une notation minimale de AA- (S&P ou Fitch) ou Aa3 (Moody's) jusqu'à 10 % des actifs nets des Compartiments passe à 20 % desdits actifs alors que la notation minimale est fixée à B- (S&P ou Fitch) ou B3 (Moody's).

En outre, les investissements dans des obligations contingentes convertibles (« CoCos ») seront autorisés à hauteur de 20 % des actifs nets des Compartiments avec une notation minimale de B- (Standard and Poor's ou Fitch) ou B3 (Moody's).

5. UBAM - CORPORATE GREEN BOND

L'investissement maximum dans des CoCos passe de 10 % à 20 % des actifs nets du Compartiment avec une notation minimale de B- (Standard and Poor's ou Fitch) ou B3 (Moody's).

6. UBAM - GLOBAL AGGREGATE BOND

L'investissement maximum dans des produits à haut rendement passe de 20 % à 40 % des actifs nets du Compartiment.

7. UBAM - HYBRID BOND ET UBAM - EURO CORPORATE IG SOLUTION

Pour les deux Compartiments, l'effet de levier attendu passe de 300 % à 400 %. Il est rappelé que cet effet de levier peut être supérieur en fonction des conditions de marché.

8. UBAM - EUROPEAN CONVERTIBLE BOND

Ce Compartiment sera classé comme relevant de l'Article 8 et non de l'Article 6 du Règlement SFDR. Les informations suivantes sur la classification Article 8 selon le Règlement SFDR ont été ajoutées :

« Le Compartiment promeut les caractéristiques environnementales (E) et sociales (S) tout en investissant dans des sociétés ayant de bonnes pratiques de gouvernance, conformément à l'Article 8 du Règlement de l'UE n° 2019/2088 relatif à la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR). Il vise à obtenir une notation ESG (environnementale, sociale et de gouvernance) moyenne supérieure à celle de l'indice Refinitiv Europe Hedged Convertible Bond (EUR) et une empreinte carbone plus faible (mesurée par l'intensité carbone moyenne pondérée). Cet indice est utilisé pour mesurer les caractéristiques ESG du Compartiment.

Les critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) font partie intégrante du processus d'investissement du Compartiment (sélection des titres, construction du portefeuille). La stratégie de durabilité du Compartiment repose sur deux principales composantes :

- un filtrage négatif (critères d'exclusion) : respect de la politique d'investissement responsable d'UBP (disponible à l'adresse : <https://www.ubp.com/en/investment-expertise/responsible-investment>) ;*
- une intégration ESG positive (voir détails ci-dessous).*

Un minimum de 80 % de l'allocation du Compartiment aux obligations convertibles sous-jacentes est soumis à une analyse extra-financière réalisée en interne ou en externe.

En interne, la méthodologie de notation ESG du Compartiment repose sur l'évaluation (1) du risque climatique, (2) de l'environnement, (3) des questions sociales et (4) des questions de gouvernance. Pour chacune de ces 4 composantes, les entreprises sont analysées sur les questions les plus importantes en matière de développement durable en fonction de leurs activités. Cette évaluation est basée sur une combinaison d'analyses internes fondamentales et de données quantitatives fournies par des fournisseurs ESG externes.

La qualité ESG globale du portefeuille est mesurée par rapport à celle de l'indice Refinitiv Europe Hedged Convertible Bond (EUR) afin de garantir que le Compartiment maintienne un profil de qualité ESG supérieur et une empreinte carbone inférieure à ceux de l'indice européen du marché des obligations convertibles.

Le Compartiment promeut les caractéristiques E/S et n'a pas d'objectif d'investissement durable.

Le Gestionnaire d'investissement prend en considération, d'une part les incidences négatives des investissements sur les questions environnementales (intensité carbone moyenne pondérée), sociales et de droits humains (diversité de genre : pourcentage de femmes occupant des postes de direction, exposition à des armes controversées), et d'autre part le respect des normes internationales (violations du Pacte mondial des Nations Unies).

Le Gestionnaire d'investissement tient compte de la gouvernance dans le cadre de son évaluation du développement durable. Ainsi, il évalue des facteurs tels que les pratiques comptables et la qualité des données financières publiées, la composition du conseil d'administration, l'indépendance du président et du conseil d'administration, la structure de l'actionariat, la dispersion de la détention d'actions ainsi que les politiques de rémunération et tout particulièrement l'intégration de critères extra-financiers.

La stratégie d'investissement est soumise à trois contraintes pour atteindre les objectifs environnementaux et sociaux promus par le compartiment :

- l'application d'un filtrage négatif (critères d'exclusion) : respect de la Politique d'investissement responsable d'UBP (disponible à l'adresse : <https://www.ubp.com/en/investment-expertise/responsible-investment>) ;
- un minimum de 80 % de l'allocation du Compartiment à des obligations convertibles sous-jacentes est soumis à une analyse extra-financière réalisée en interne ou en externe ;
- la recherche d'un profil de qualité ESG supérieur à celui de l'indice européen du marché des obligations convertibles Refinitiv Europe Hedged Convertible Bond (EUR) et d'une empreinte carbone inférieure à celle de ce dernier.

L'exposition aux produits dérivés n'est pas liée à la promotion des caractéristiques environnementales et sociales du Compartiment. Le compartiment peut avoir recours à des contrats à terme, des swaps (y compris les Credit Default Swaps – CDS), des options et des contrats de change à terme sur les marchés réglementés, organisés et/ou de gré à gré afin de couvrir le portefeuille et/ou de l'exposer aux risques liés aux actions, aux taux d'intérêt, au crédit, au change et à la volatilité. Nous considérons que l'impact de l'utilisation d'instruments dérivés sur la qualité SRI du Compartiment est limité. Les calculs du score/de la notation ESG du Compartiment sont effectués uniquement sur les obligations du portefeuille. »

9. UBAM - GLOBAL EQUITY, UBAM - GLOBAL FINTECH EQUITY ET UBAM - TECH GLOBAL LEADERS EQUITY

La Politique d'investissement est modifiée comme suit (**en gras**) :

« Les émetteurs d'actions sélectionnés doivent :

- se garder d'enfreindre le Pacte mondial des Nations Unies (« UN Global Compact ») ou d'être impliqués dans des controverses sévères (statut à la fois « Fail » et « Non-compliant » attribué par MSCI ESG Manager et Sustainalytics UN GC). **Dans le cas où une participation en portefeuille est « rétrogradée » pour ne pas avoir respecté le Pacte mondial des Nations Unies, le gestionnaire d'investissement disposera de trois mois pour quitter sa position, sauf dans des conditions de marché/liquidités exceptionnelles, auquel cas la période de vente pourra être prolongée au profit des actionnaires du Compartiment ;**
- ne pas être impliqués dans des armes controversées, des armes nucléaires, la production de tabac **ou la production de divertissements pour adultes ;**
- avoir une exposition limitée à d'autres armes et recettes issues du tabac **et à d'autres recettes de divertissements pour adultes** (des seuils de recettes sont en vigueur et de plus amples informations sont disponibles sur <https://www.ubp.com/en/funds>) ;
- avoir une exposition limitée à des **recettes** issues du charbon **thermique** et de l'extraction non conventionnelle de pétrole et de gaz, à des **recettes de l'extraction conventionnelle de pétrole et de gaz ainsi qu'à des recettes de production d'électricité à partir de charbon, de pétrole, de gaz et de sources nucléaires** afin de limiter l'empreinte carbone du Compartiment (des seuils de recettes sont en vigueur et de plus amples informations sont disponibles sur <https://www.ubp.com/en/funds>). »

[...]

« Le Gestionnaire d'investissement cherche à limiter les principales incidences négatives essentiellement par le biais de recherches d'investissements, d'une application de la liste d'exclusion et d'un filtrage basé sur les normes décrits ci-avant. Celles-ci sont également prises en compte dans le cadre de l'objectif du Compartiment consistant à avoir une intensité carbone moyenne pondérée inférieure à celle de l'univers d'investissement. »

10. UBAM - SWISS EQUITY ET UBAM - SWISS SMALL AND MID CAP EQUITY

La Politique d'investissement est modifiée comme suit (en gras) :

« Les émetteurs d'actions sélectionnés doivent :

- se garder d'enfreindre les **normes internationales (Pacte mondial des Nations Unies, Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, Directives de l'OCDE pour les entreprises multinationales ou conventions de l'OIT) selon les analyses respectives des fournisseurs externes MSCI ESG Manager et Sustainalytics. Dans le cas où une participation en portefeuille est « rétrogradée » pour ne pas avoir respecté ces normes internationales, le gestionnaire d'investissement disposera de trois mois pour quitter sa position, sauf dans des conditions de marché/liquidités exceptionnelles, auquel cas la période de vente pourra être prolongée au profit des actionnaires du Compartiment ;**
- ne pas être impliqués dans des armes controversées, des armes nucléaires, la production de tabac **ou la production de divertissements pour adultes ;**
- avoir une exposition limitée à d'autres armes et recettes issues du tabac **et à d'autres recettes de divertissements pour adultes** (des seuils de recettes sont en vigueur et de plus amples informations sont disponibles sur <https://www.ubp.com/en/funds>) ;

et en ce qui concerne l'objectif de limiter l'empreinte carbone du Compartiment :

- avoir une exposition limitée à des recettes de l'extraction conventionnelle de pétrole et de gaz ou à d'autres recettes connexes (des seuils de recettes sont en vigueur et de plus amples informations sont disponibles sur <https://www.ubp.com/en/funds>) ;
- n'avoir aucune exposition à des recettes provenant de l'extraction non conventionnelle de pétrole et de gaz et n'avoir qu'une exposition limitée à d'autres recettes liées au pétrole et au gaz non conventionnels (des seuils de recettes s'appliquent et de plus amples informations sont disponibles sur <https://www.ubp.com/en/funds>) ;
- n'avoir aucune exposition à l'extraction thermique du charbon ;
- n'avoir aucune exposition à des recettes ou à des capacités installées de production d'électricité provenant de charbon, de sources nucléaires ou de pétrole et de gaz. »

[...]

« Le Gestionnaire d'investissement cherche à limiter les principales incidences négatives essentiellement par le biais de recherches d'investissements, d'une application de la liste d'exclusion et d'un filtrage basé sur les normes décrits ci-avant. Celles-ci sont également prises en compte dans le cadre de l'objectif du Compartiment consistant à avoir une intensité carbone moyenne pondérée inférieure à celle de l'univers d'investissement. »

11. UBAM - GLOBAL CONVERTIBLE BOND

Ce Compartiment sera classé comme relevant de l'Article 8 et non de l'Article 6 du Règlement SFDR. Les informations suivantes sur la classification Article 8 selon le Règlement SFDR ont été ajoutées :

« Le Compartiment promeut les caractéristiques environnementales (E) et sociales (S) tout en investissant dans des sociétés ayant de bonnes pratiques de gouvernance, conformément à l'Article 8 du Règlement de l'UE n° 2019/2088 relatif à la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR). Il vise à obtenir une notation ESG (environnementale, sociale et de gouvernance) moyenne supérieure à celle de l'indice Refinitiv Global Hedged Convertible Bond (EUR) et une empreinte carbone inférieure (telle que mesurée par l'intensité carbone moyenne pondérée). Cet indice est utilisé pour mesurer les caractéristiques ESG du Compartiment.

Les critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance) font partie intégrante du processus d'investissement du Compartiment (sélection des titres, construction du portefeuille). La stratégie de durabilité du Compartiment repose sur deux principales composantes :

- un filtrage négatif (critères d'exclusion) : respect de la politique d'investissement responsable d'UBP (disponible à l'adresse : <https://www.ubp.com/en/investment-expertise/responsible-investment>) ;
- une intégration ESG positive (voir détails ci-dessous).

Un minimum de 80 % de l'allocation du Compartiment aux obligations convertibles sous-jacentes est soumis à une analyse extra-financière réalisée en interne ou en externe.

En interne, la méthodologie de notation ESG du Compartiment repose sur l'évaluation (1) du risque climatique, (2) de l'environnement, (3) des questions sociales et (4) des questions de gouvernance. Pour chacune de ces 4 composantes, les entreprises sont analysées sur les questions les plus importantes en matière de développement durable en fonction de leurs activités. Cette évaluation est basée sur une combinaison d'analyses internes fondamentales et de données quantitatives fournies par des fournisseurs ESG externes.

La qualité ESG globale du portefeuille est mesurée par rapport à celle de l'indice Refinitiv Global Hedged Convertible Bond (EUR) afin de garantir que le Compartiment conserve un profil de qualité ESG supérieur et une empreinte carbone inférieure à ceux de l'indice mondial du marché des obligations convertibles.

Le Compartiment promeut les caractéristiques E/S et n'a pas d'objectif d'investissement durable.

Le Gestionnaire d'investissement prend en considération, d'une part les incidences négatives des investissements sur les questions environnementales (intensité carbone moyenne pondérée) et sociales (diversité de genre : pourcentage de femmes occupant des postes de direction, exposition aux armes controversées), et d'autre part le respect des normes internationales (violations du Pacte mondial des Nations Unies). »

Le Gestionnaire d'investissement tient compte de la gouvernance dans le cadre de son évaluation du développement durable. Ainsi, il évalue des facteurs tels que les pratiques comptables et la qualité des données financières publiées, la composition du conseil d'administration, l'indépendance du président et du conseil d'administration, la structure de l'actionariat, la dispersion de la détention d'actions ainsi que les politiques de rémunération et tout particulièrement l'intégration de critères extra-financiers.

La stratégie d'investissement est soumise à trois contraintes pour atteindre les objectifs environnementaux et sociaux promus par le Compartiment :

- l'application d'un filtrage négatif (critères d'exclusion) : respect de la Politique d'investissement responsable d'UBP (disponible à l'adresse : <https://www.ubp.com/en/investment-expertise/responsible-investment>) ;*
- un minimum de 80 % de l'allocation du Compartiment à des obligations convertibles sous-jacentes est soumis à une analyse extra-financière réalisée en interne ou en externe ;*
- la recherche d'un profil de qualité ESG supérieur à celui de l'indice mondial du marché des obligations convertibles, Refinitiv Global Hedged Convertible Bond (EUR), et d'une empreinte carbone inférieure à celle de ce dernier.*

L'exposition aux produits dérivés n'est pas liée à la promotion des caractéristiques environnementales et sociales du Compartiment. Le compartiment peut avoir recours à des contrats à terme, des swaps (y compris les Credit Default Swaps – CDS), des options et des contrats de change à terme sur les marchés réglementés, organisés et/ou de gré à gré afin de couvrir le portefeuille et/ou de l'exposer aux risques liés aux actions, aux taux d'intérêt, au crédit, au change et à la volatilité. Nous considérons que l'impact de l'utilisation d'instruments dérivés sur la qualité SRI du Compartiment est limité. Les calculs du score/de la notation ESG du Compartiment sont effectués uniquement sur les obligations du portefeuille. »

12. UBAM - ANGEL JAPAN SMALL CAP EQUITY

Ce Compartiment sera classé comme relevant de l'Article 8 et non de l'Article 6 du Règlement SFDR. Les informations suivantes sur la classification Article 8 selon le Règlement SFDR ont été ajoutées :

« *La stratégie d'investissement ESG repose sur trois piliers :*

- *Exclusion des activités commerciales, sous réserve que des données soient disponibles, couvrant des activités dangereuses (comme les armes controversées et conventionnelles, le charbon, le pétrole et le gaz non conventionnels, le tabac, les divertissements pour adultes) et les violations du Pacte mondial des Nations Unies conformément à la Politique d'investissement responsable d'UBP (disponible sur <https://www.ubp.com/en/investment-expertise/responsible-investment>), sachant que des seuils de chiffres d'affaires peuvent s'appliquer.*
- *Intégration ESG. Une intégration ESG est mise en œuvre pour sélectionner les actions. Une sélection d'actions s'effectue à partir de l'analyse de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (extra-financiers) et de facteurs financiers.*

Ce processus comporte deux entrées clés :

- *Évaluation indépendante et prospective des opportunités et risques ESG des actions s'appuyant sur des recherches internes et externes. Cette analyse génère une évaluation ESG.*

- *Évaluation indépendante et prospective des opportunités et risques financiers s'appuyant sur des recherches internes. Cette analyse génère un point de vue financier.*
- *Préférence pour des actions présentant une empreinte carbone réduite et des caractéristiques de gouvernance satisfaisantes telles qu'évaluées par une recherche interne qui repose sur un dialogue actif avec la direction des sociétés ainsi que d'autres sources d'informations. La préférence pour ces actions doit être considérée comme un objectif et est déterminée par les conditions de liquidité et l'analyse de la valeur relative.*

Bien que le Compartiment cherche à promouvoir une intensité carbone moyenne pondérée inférieure à celle de l'indice MSCI Japan Small Cap, les données pertinentes peuvent ne pas être disponibles pour toutes les actions dans lesquelles le Compartiment investit. »

13. UBAM - 30 GLOBAL LEADERS EQUITY

L'approche ESG de la politique d'investissement est retravaillée comme suit :

« Le Compartiment est géré pour un score de qualité ESG supérieur à celui de l'indice de référence MSCI AC World Net Return, à tout moment. Cet indice de référence est une référence standard représentant l'univers du Compartiment, mais il n'est pas aligné sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par le Compartiment. En outre, le Compartiment applique, à tout moment, un taux de réduction minimum de 20 % à son univers d'investissement, résultant de l'application de critères d'exclusion ESG. Ce taux de réduction est calculé en fonction du nombre d'émetteurs couverts par MSCI ESG Research.

Ce score de qualité ESG mesure la capacité des participations sous-jacentes à gérer les principaux risques et opportunités à moyen et long terme découlant de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance. Il est basé sur les scores MSCI ESG. Bien que les trois scores sous-jacents (environnement, social, gouvernance) soient des scores absolus, le score de qualité ESG est attribué par rapport aux pairs du secteur/de la région et ne peut donc pas être facilement déduit des trois scores sous-jacents. Les expositions nettes de la tendance positive de la notation ESG, de la tendance négative de la notation ESG et du risque extrême ESG (en particulier les participations avec des notations ESG CCC et B) sont appliquées comme un multiplicateur à la note moyenne pondérée pour calculer le score de qualité ESG. Si la recherche MSCI ESG est incomplète ou indisponible pour une société, le Gestionnaire d'investissement effectuera sa propre analyse exclusive sur la base des rapports ESG de la société et d'autres sources telles que la recherche en matière de vente ou les statistiques Bloomberg.

Le Compartiment favorise également une empreinte carbone plus faible, en accordant une attention particulière aux gaz à effet de serre (GES) et à la stratégie climatique des émetteurs afin de maintenir l'intensité carbone moyenne pondérée du Compartiment bien au-dessous de celle de son univers d'investissement. L'indicateur de durabilité utilisé pour mesurer l'empreinte carbone est l'intensité carbone moyenne pondérée en tonnes de CO₂ par million d'USD de chiffre d'affaires.

Les émetteurs d'actions sélectionnés doivent :

- *se garder d'enfreindre les normes internationales (Pacte mondial des Nations Unies, Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, Directives de l'OCDE pour les entreprises multinationales ou conventions de l'OIT) selon les analyses respectives des fournisseurs externes MSCI ESG Manager et Sustainalytics. Dans le cas où une participation en portefeuille est « rétrogradée » pour ne pas avoir respecté ces normes internationales, le gestionnaire d'investissement disposera de trois mois pour quitter sa position, sauf dans des conditions de marché/liquidités exceptionnelles, auquel cas la période de vente pourra être prolongée au profit des actionnaires du Compartiment ;*
- *ne pas avoir une notation MSCI ESG de B ou CCC ;*
- *ne pas être impliqués dans des armes controversées, des armes nucléaires, la production de tabac ou la production de divertissements pour adultes ;*
- *avoir une exposition limitée à d'autres armes, à d'autres recettes de tabac et à d'autres productions de divertissements pour adultes (des seuils de recettes sont en vigueur et de plus amples informations sont disponibles sur <https://www.ubp.com/en/investment-expertise/responsible-investment>) ;*
- *avoir une exposition limitée au charbon et à l'extraction non conventionnelle de pétrole et de gaz, ainsi qu'à l'électricité alimentée par le charbon afin de limiter l'empreinte carbone du Compartiment (des seuils de recettes*

sont en vigueur et de plus amples informations sont disponibles sur <https://www.ubp.com/en/investment-expertise/responsible-investment>);

et dans le but de limiter l'empreinte carbone du Compartiment :

- avoir une exposition limitée à des recettes de l'extraction conventionnelle de pétrole et de gaz ou à d'autres recettes connexes (des seuils de recettes sont en vigueur et de plus amples informations sont disponibles sur <https://www.ubp.com/en/funds>) ;
- n'avoir aucune exposition à des recettes provenant de l'extraction non conventionnelle de pétrole et de gaz et n'avoir qu'une exposition limitée à d'autres recettes liées au pétrole et au gaz non conventionnels (des seuils de recettes sont en vigueur et de plus amples informations sont disponibles sur <https://www.ubp.com/en/funds>) ;
- n'avoir aucune exposition à l'extraction thermique du charbon ;
- n'avoir aucune exposition à des recettes ou à des capacités installées de production d'électricité provenant de charbon, de sources nucléaires ou de pétrole et de gaz. »

14. UBAM - US EQUITY GROWTH

À compter du 1^{er} octobre 2022, le Gestionnaire d'investissement « B. Riley Wealth Sub-Advisers LLC » sera remplacé par « Bell Asset Management Ltd » et, par conséquent, le Compartiment :

- sera renommé « **UBAM - Bell US Equity** » ;
- aura un nouvel Indice, le S&P 500, qui remplacera le MSCI USA Growth ;
- sera fortement impacté par le rééquilibrage de son portefeuille jusqu'à 60 % de sa composition ;
- verra sa politique d'investissement modifiée comme suit (suppression d'un terme **en gras ci-dessous**) :

« Ce Compartiment vise une appréciation du capital à long terme, en investissant son actif net principalement dans des actions axées sur la croissance et dans d'autres valeurs mobilières similaires. Il investit au moins 80 % de son actif net dans des sociétés américaines, avec une capitalisation boursière supérieure à 1 milliard d'USD. Jusqu'à 20 % de son actif net peut être investi dans des sociétés non américaines réalisant une partie significative de leur activité commerciale aux États-Unis avec une capitalisation boursière minimale de 5 milliards d'USD. Le Compartiment cherche à investir dans des sociétés ~~de croissance~~ de haute qualité présentant des avantages concurrentiels durables, des taux de rendement élevés sur le capital investi et des tendances de croissance à long terme permettant aux entreprises de supporter les fluctuations cycliques de court terme résultant d'influences macroéconomiques plus larges. Le Compartiment est axé sur la croissance à long terme, tout en mettant l'accent sur la durabilité et la qualité de cette croissance plutôt que sur le court terme ou les événements cycliques. La sélection des actions repose sur une analyse fondamentale ascendante rigoureuse effectuée par notre équipe de gestion d'investissement chevronnée. Les investissements sous-jacents à ce Compartiment ne tiennent pas compte des critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental (Article 7 du Règlement européen sur la taxonomie). »

Enfin,

- L'émission d'actions pour ce Compartiment sera modifiée comme suit (**en gras ci-dessous**) :

Préavis de souscription	Heure limite	Date de VNI	Jour d'évaluation (J)*	Règlement de la souscription (max.)
J-1 jour ouvrable bancaire complet au Luxembourg	13 h 00 (heure du Luxembourg)	Jusqu'au 1^{er} octobre 2022 J-1 jour ouvrable À compter du 1^{er} octobre 2022 J-2 jours ouvrables	Chaque jour ouvrable bancaire complet au Luxembourg	J+2 jours ouvrables

- Et le rachat d'actions pour ce Compartiment sera modifié comme suit (**en gras ci-dessous**) :

Préavis de rachat	Heure limite	Date de VNI	Jour d'évaluation (J)*	Règlement du rachat (max.)
J-1 jour ouvrable bancaire complet au Luxembourg	13 h 00 (heure du Luxembourg)	Jusqu'au 1^{er} octobre 2022 J-1 jour ouvrable À compter du 1^{er} octobre 2022 J-2 jours ouvrables	Chaque jour ouvrable bancaire complet au Luxembourg	J+2 jours ouvrables

Outre les modifications suivantes, dont la date d'entrée en vigueur est fixée au 1^{er} octobre 2022 :

- changement de dépositaire mentionné à la Section « *I. Changements au niveau de la Société* » ; et
- changement de gestionnaire d'investissement et de dénomination du compartiment mentionné à la Section « *II. Modifications au niveau des Compartiments, point 14* » ;

toute autre modification mentionnée dans le présent avis aux actionnaires entrera en vigueur à compter du 15 septembre 2022.

Les actionnaires d'UBAM qui sont en désaccord avec les changements susmentionnés concernant le(s) Compartiment(s) dans lesquels ils ont investi(s) pourront demander sans frais le rachat de leurs actions dans le(s) Compartiment(s) pendant une période d'un mois à compter de la date du présent avis.

UBP Asset Management (Europe) S.A.